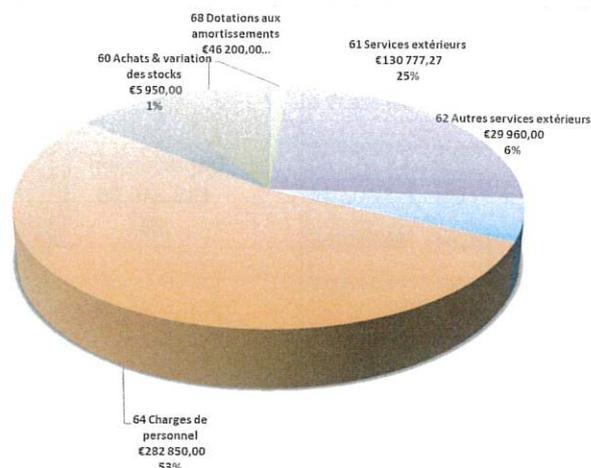


6. LE BUDGET PRIMITIF 2023 du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 528 111,27 €

Dépenses	
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €
60 Achats & variation des stock	5 950,00 €
61 Services extérieurs	130 777,27 €
62 Autres services extérieurs	29 960,00 €
64 Charges de personnel	282 850,00 €
65 Autres charges de gestion c	31 374,00 €
66 Autres charges financières	
68 Dotations aux amortissem	46 200,00 €
Total dépenses de l'exercice	528 111,27 €



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2023 par le Syndicat seront les suivantes :

■ Chapitre 61

⇒ Dépenses liées :

- À la réalisation des études suivantes :
 - Une étude économique, une étude touristique et une étude covoiturage à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry,
- Au solde de l'animation des MAEC 2020 et 2022 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)

■ Chapitre 62

⇒ Dépenses liées à l'organisation de manifestations et à la communication sur les programmes menés par le Pays (mobilité, PNR, énergies renouvelables...)

■ Chapitre 64

- ⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif de 5 agents, 2 contractuels (100% SCoT/mobilité/PLUi/COT ENR, 100% CRTE/alimentation) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% assistante direction comptable/gestion LEADER, 80% OPAH)
- ⇒ Le remboursement au Pays St Amandois d'une partie des frais salariaux et de déplacements de la cheffe de projet du Parc Naturel Régional Sud Berry.

■ Chapitre 65

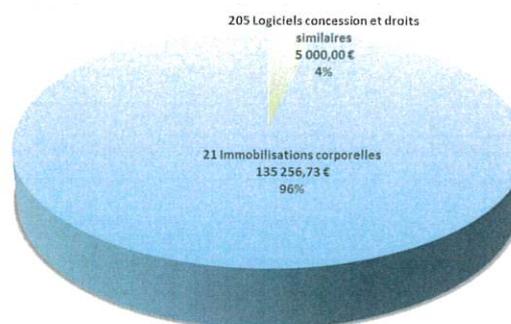
⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :

- Paiement des diagnostics thermiques dans le cadre de l'OPAH (Expertise et Habitat)
- Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
- Abondement des aides ANAH sur les logements indignes (bénéficiaires privés)
- Solde de la prestation ADAR pour l'essaimage de cagette et fourchette

C - Section d'investissement – Dépenses – 140 256,73 €

Dépenses

202	Documents d'urbanisme	
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	135 256,73 €
Total dépenses de l'exercice		140 256,73 €



En 2023, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipement informatique (un ordinateur portable) (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 140 256,73 €

Recettes

001	Résultat d'investissement reporté	90 280,09 €
10222	FCTVA	3 776,64 €
28	Amortissements des immobilisations	46 200,00 €
Total recettes de l'exercice		140 256,73 €



En 2023, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2022 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2021 (chapitre 10)
- De l'amortissement du SCoT (année 4) et des équipements du Syndicat : véhicule, vélos, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)